

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_005
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 17 octobre 2023

2 – Affaires financières

Point n° 2.3 « Propositions de remises gracieuses »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VISA(S)

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 193 ;

VU l'article R. 719-89 du code de l'éducation.

Les dossiers présentés en annexe du présent document sont présentés au conseil d'administration après recueil de l'avis de :

- L'ordonnateur
- L'assistante sociale (si présentation de certains dossiers relatifs à des personnels de l'établissement)
- L'agent comptable
- Le directeur général des services

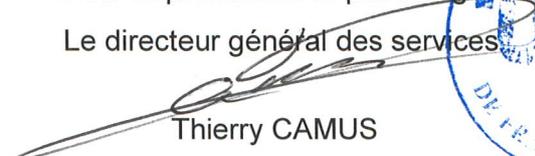
La remise gracieuse, qui peut être totale ou partielle, est accordée après analyse du niveau de précarité financière du demandeur. Le fait d'accorder une remise gracieuse permet de solder la créance dans la comptabilité de l'établissement. La dette est alors définitivement éteinte sans possibilité d'envisager un recouvrement ultérieur.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les remises gracieuses relatives aux créances listées sur le tableau annexé au présent document.

Besançon, le 24 octobre 2023

Pour la présidente et par délégation

Le directeur général des services


Thierry CAMUS



Annexe / pièce jointe :

Annexe 2.3.1 Liste des propositions de remises gracieuses

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
1 RUE GOUDIMEL
25000 BESANCON

RECOURS GRACIEUX
CA du 17 octobre 2023

Nom / Prénom	montant dû	montant payé	montant proposé
A	3 380,81	224,39	3 156,42
B	4 848,92	30,00	4 818,92
C	360,00	0,00	360,00
D	1 485,00	319,84	1 165,16
E	490,00	0,00	490,00
F	1 450,00	0,00	1 450,00
G	1 357,68	0,00	575,00
TOTAL	13 372,41	574,23	12 798,18



Karthe SABY-LAUDUJUIS

Legnet comptable de l'UFC